**République Islamique de Mauritanie**

*Honneur- Fraternité- Justice*

Ministère de l’Habitat, de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire

**Étude d’aménagement de la zone aéroportuaire « Oum Tounsy »**

**-------------------**

**Appel à manifestations d’intérêt n° ?/2016 pour le recrutement d’un bureau qui sera en charge de l’étude d’aménagement de la zone aéroportuaire « Oum Tounsy »**

**-------------------**

1. La mise en service du nouvel aéroport de Nouakchott « OumTounsy » assurera à la Mauritanie une desserte aérienne de qualité et contribuera au développement du rayonnement international de ses activités. Cet aéroport constituera, par sa vocation de vitrine internationale, un élément initiateur du développement économique de la ville de Nouakchott.

Cet aéroport International implanté sur 12 ha de la commune de Tevragh Zeina est composé d’un terminal couvrant une superficie de 22 000 m2. Il peut accueillir jusqu’à 2 millions de passager par an. Sa conception permet une série d’agrandissements portant sa capacité au besoin à 10 millions de passagers par an.

La volonté des pouvoirs publics en Mauritanie est d’anticiper la formation d’un pôle économique, par une action volontariste d’aménagement de la zone qui offrira des espaces à fort potentiel capables d’impulser un développement urbain durable de la ville.

Dans ce cadre un périmètre d’un rayon de 10 à 15 km autour de l’aéroport sera réservé au développement d’une ville aéroportuaire axée sur la création d’un pôle économique majeur.

1. Les services d’ingénierie, objet du présent appel à manifestations d’intérêt AMI, portent sur la réalisation d’une étude d’aménagement du périmètre prédéfini. Elle se déroulera en deux phases : la première consistera à définir un schéma directeur de la zone cible et la deuxième portera sur le développement architectural de certains bâtiments.

Cette étude d’aménagement s'articulera autour des trois principaux axes suivants :

* Création d’une zone d’accueil d’activités économiques qui aura pour vocation d’offrir aux entreprises des services de standards internationaux. Cette zone abritera notamment des installations destinées aux opérateurs logistiques devant intervenir dans les activités de l’aéroport ;
* Les côtes seront dévolues à la réalisation de complexes hôteliers, villas et appartements, centres commerciaux, mais aussi à certains équipements dont notamment un centre de conférence, une grande salle de banquet ,… des équipements devant contribuer au rayonnement international de Nouakchott ;
* anticiper le développement des espaces sous influence de l’aéroport tout en répondant de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux.

1. La durée globale des prestations objet du présent AMI est estimée à 8 mois dont 4 mois pour la première phase.
2. Par le présent avis, le Ministère de l’Habitat de l’Urbanisme et de l’Aménagement du Territoire agissant en tant que Maître d’Ouvrage invite les consultants ou groupements de consultants ayant une réputation internationale et possédant l’expérience requise en matière d’élaboration et de conception de plan d’aménagement, de zones de nature similaire à présenter leur candidature pour la réalisation des prestations décrites au point 2.

Les références minimales requises pour la pré qualification sont les suivantes :

* 1. **Références générales** : avoir réalisé avec succès, au cours des cinq dernières années, au moins trois contrats d’études et/ou de supervision de travaux dans le domaine de l’aménagement du territoire d’une valeur nominale unitaire d’au moins un million d’Euros (1 000 000 Eur).
  2. **Références spécifiques :** 
     1. avoir réalisé avec succès, au cours des dix dernières années, au moins deux contrats d’étude d’aménagement d’une ville aéroportuaire ou d’une zone similaire. La similitude portera sur la nature des activités de la zone.
  3. **Références financières :** 
     1. avoir réalisé, au cours des trois dernières années, un chiffre d’affaires annuel moyen d’au moins un million d’euro (2 000 000 Eur)

1. Les candidats intéressés devront transmettre à l’adresse indiquée au point 6 ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre les éléments suivants :
   1. Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du mandataire commun du groupement de Consultants et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) et la ou les nationalités des Candidats. En cas de groupement, la nationalité du chef de file du groupement sera considérée comme étant celle du groupement ;
   2. Les qualifications techniques, l’expérience en rapport avec les prestations demandées et les références concernant des marchés analogues exécutés par le candidat. Ces références, obligatoirement étayées par des attestations des bénéficiaires, doivent notamment porter sur l’expérience générale, l’expérience spécifique et toute autre référence pertinente qui démontrent que le candidat possède les capacités techniques pour exécuter les prestations requises avec indication de la nature du projet, du bénéficiaire, de sa période de réalisation, du volume des prestations confiées au candidat ;
   3. La situation des effectifs et des qualifications du personnel pour apprécier que le candidat possède les ressources humaines qualifiées nécessaires à la réalisation des prestations ;
   4. La description des outils et matériels dont le candidat dispose pour exécuter les prestations ;
   5. Les références financières qui permettent d’apprécier la capacité financière du candidat à exécuter les prestations (Chiffres d’Affaires réalisés au cours des trois dernières années, bilans certifiés des trois derniers exercices, attestation de non faillite et de non poursuite judiciaire et extrait de registre de Commerce )

**Seules les références et informations authentifiées seront prises en compte.**

1. En cas de groupement de consultants, il y aura lieu d’indiquer le statut de ce groupement. Le groupement doit être conjoint et solidaire. Les conditions à remplir par le mandataire commun et par chacun des membres du groupement sont indiquées ci –après :
   1. le groupement de consultants, pris collectivement, doit satisfaire aux références minimales fixées au point 3 ci-avant, les références correspondant à chacun des membres du groupement étant pour cela additionnées afin d'obtenir les capacités totales du groupement.
   2. chacun des membres du groupement doit présenter les documents demandés au point 5 ci-avant en dehors de la lettre de candidature (point 5.1) pour laquelle une seule signée du mandataire commun du groupement est suffisante.
   3. un des membres du groupement doit être désigné comme mandataire commun. Il devra joindre au dossier de candidature les pouvoirs l’habilitant à engager le groupement.
2. A titre indicatif, la Maitre d’Ouvrage entend dresser une liste restreinte de six candidats, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera le Demande de Proposition pour la réalisation des services requis. Ainsi, l’atteinte des seuils mentionnés supra ne vaut pas inscription automatique sur la liste restreinte.
3. Les dossiers de candidature, rédigés en langue française (seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue seront prises en compte pour l’évaluation) et établis en quatre exemplaires dont un original, doivent être adressés par courrier ou déposées au plus tard le **????????? TU** à l’adresse suivante :

**……………………..**

Et porter la mention :

**« Avis international à manifestation d’intérêt n° ????/2014 pour le recrutement d’un Consultant chargé de l’étude d’aménagement de la zone aéroportuaire Oum Tounsy ».**

1. Pour toute demande d’éclaircissement relative au présent avis et pour faire part de leur intention de déposer un dossier, les candidats intéressés doivent adresser à la DBEP les courriers par email, télécopie et courrier postal à l’adresse indiquée ci-dessous

**??????????????**